

ANNEXE

GRILLE HORAIRE : CAP agricole « MÉTIERS DE L'AGRICULTURE » 2015												
Enseignements obligatoires			Horaire sur 58 semaines				Horaire supplémentaire enseignant					
Disciplines	Seuil	TOTAL	Cours TP/TD	Horaire hebdomadaire indicatif	Horaire supplémentaire Groupe effectif réduit	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux Pratiques renforcés (seuil à 16)	Pratique encadrée	Accomp. Projet élève	Stage collectif	Vie de classe
Français	24	101,50	101,50	1,75								
Langue Vivante	20	58,00	58,00	1,00	29							
Histoire et géographie	24	58,00	58,00	1,00								
Education socioculturelle	24	29,00	29,00	0,50								
Education physique et sportive	24	116,00	116,00	2,00								
Mathématiques	24	101,50	101,50	1,75								
Informatique	16	58,00	58,00	1,00								
Biologie - Ecologie	24	29,00	29,00	0,50								
Physique et Chimie	24	29,00	29,00	0,50								
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	87,00	87,00	1,50								
Sciences et techniques des équipements	16	203,00	203,00	3,50								
Sciences et Techniques Professionnelles (STP)	16	464,00	464,00	8,00								
Non affecté		290,00	290,00	5,00								
	16				377							
	24				319							
TOTAL		1 624,00	1 624,00	28,00	725	174					29	
TOTAL GENERAL DONT 3 HEURES DE PLURIDISCIPLINARITE : 28 H/SEMAINE												
PERIODE EN ENTREPRISE ET STAGES : 12 SEMAINES DE STAGE INDIVIDUEL EN ENTREPRISE DONT 11 SONT PRISES SUR LA SCOLARITE ; 1 SEMAINE DE STAGE COLLECTIF PRISE SUR LA SCOLARITE												
<i>Les heures libérées lorsque les élèves sont en stage permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.</i>												